

de Bourbon, le Comte de Charolois, & le Prince de Conti, contre Messieurs le Duc du Maine, & le Comte de Toulouse, tendante à demander la revocation de l'Edit du mois de Juillet 1714. concernant le droit de succéder à la Couronne, & les Honneurs dont doivent jouir les Princes du Sang Royal. Depuis ce tems-là il a paru plusieurs écrits anonimes sur cette contestation, qui n'ayant été ni signez, ni avoués de personne, (ne portant pas même le nom d'aucun Imprimeur) le Public ne pouvoit pas y ajouter foi.

Deux Memoires de Mrs. le Duc du Maine, & Comte de Toulouse, contre la Requête présentée au Roi contre eux.

Il n'en est pas de même de deux Pieces imprimées chez le sieur Etienne Ganeau, Libraire de Paris, dont Mr. d'Argenson, Lieutenant General de Police, a permis l'impression, comme on le voit au bas de ces Ecrits, l'un du 15. Novembre 1716. & l'autre du 9. Decembre de la même année. Le premier est un grand *in octavo* de 47. pages: le second aussi *in folio* de 14. pages. Leur longueur ne permettant pas de trouver place en entier dans un aussi petit ouvrage que celui-ci, on se borne à les indiquer au Public, & l'informer que l'un & l'autre sont remplis des raisons alleguées pour la défense des droits & prétentions de Messieurs les Princes legitimés.

Le premier de ces Ecrits a pour titre, *Memoire instructif sur la Requête présentée au Roi contre les Princes legitimés: A Paris, chez Etienne Ganeau &c. 1716.* Dans ce Memoire on avance quatre propositions, & l'on employe les 47. pages *in octavo* à les démontrer: en voici la substance.

1. *Que les Princes legitimés ne sont point en droit de demander la revocation de l'Edit, &*